

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_111 – OBJET : Contrat avec M. François ROUSSEAU, artiste clown, pour le spectacle de fin d'année du multi-accueil Les Péquélets

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que la crèche organise un spectacle de fin d'année le 13 décembre 2022.

DECIDE de signer un contrat de travail avec Monsieur François ROUSSEAU – Route de Laverune – 34990 JUVIGNAC, pour un salaire net de 118,82 € et 90,00 € de frais de déplacement soit un total à verser de 208,82 €. Les cotisations et contributions d'un montant de 121,18 € seront versées au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel. Le montant total de la prestation s'élève donc à 330,00 €.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à La FARE LES OLIVIERS, le 1 décembre 2022.

